

Emmanuelle Maunaye

Quitter ses parents Trouver la bonne distance

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Emmanuelle Maunaye, « Quitter ses parents », *Terrain* [En ligne], 36 | 2001, mis en ligne le 08 mars 2007. URL : <http://terrain.revues.org/index1168.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Ministère de la culture / Maison des sciences de l'homme
<http://terrain.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://terrain.revues.org/index1168.html>
Document généré automatiquement le 30 septembre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Terrain

Emmanuelle Maunaye

Quitter ses parents

Trouver la bonne distance

Pagination originale : p. 33-44



- 1 « Une poule ne garde pas ses poussins, une mère de famille non plus. » Comme le signale cette femme qui n’hésite pas à faire la comparaison avec le règne animal, pour faire leur vie et se réaliser, les jeunes doivent quitter la maison et se séparer de leurs parents. C’est un scénario attendu et normal. Les personnes interrogées au sujet de cette séparation en soulignent le caractère évident et incontestable ; il en va ainsi pour cette mère qui fait remarquer que « c’est un événement naturel qui doit se passer », comme pour cette jeune fille : « Il y a un moment où il faut partir, la nature est faite comme ça. »
- 2 Aujourd’hui, la séparation et le départ des jeunes de la maison parentale sont de plus en plus tardifs. Nous assistons à un phénomène de maintien prolongé des enfants chez leurs parents ; tendance qui est apparue dans les années 1975-1980. En 1975, 50,8 % des garçons de 20 à 24 ans et 40,1 % des filles du même âge vivaient chez leurs parents (Godard & Blöss 1988). Vingt ans après, en 1995, près de 60 % des hommes et 50 % des femmes de cette même tranche d’âge des 20-24 ans sont dans ce cas (Galland & Méron 1996). Si cette séparation des générations est de plus en plus tardive, elle est aussi de plus en plus difficile à définir précisément. Les départs sont souvent suivis de retours plus ou moins durables : tous les week-ends, pendant les vacances ou encore retour chez ses parents avant d’en repartir à nouveau (Bozon & Villeneuve-Gokalp 1995).
- 3 Ces nouveaux comportements des jeunes soulignent l’ambiguïté de cette séparation familiale et amènent à s’interroger sur le processus d’individualisation par lequel les enfants quittent leur famille. Dans ses travaux, Karine Chaland (1999) distingue les concepts d’autonomie et d’indépendance. En s’appuyant sur une analyse de la construction philosophique de la notion d’individualisme, l’auteur souligne que « la différenciation entre autonomie et indépendance permet d’affiner et surtout de ne pas amalgamer des dimensions distinctes de l’individualisme » (Chaland 1999 : 1). Ainsi l’autonomie « renvoie à l’idée selon laquelle l’individu se donne lui-même ses lois – l’individu comme “auteur” de ses activités », tandis que l’indépendance « contient l’idée d’une absence de dépendance, de repli sur soi et d’autosuffisance » (*id. ibid.* : 5). Dans cet article, nous chercherons à montrer que,

précisément, les relations parents-enfants, après le départ de ceux-ci, sont autonomes sans être indépendantes. Les dépendances maintenues par les jeunes envers leurs parents ayant paradoxalement pour fonction de construire et d'assurer cette autonomie.

- 4 Le départ des enfants de la maison parentale ne provoque donc pas de rupture dans les relations entre les générations. Après cet événement, les jeunes continuent d'obtenir aides et soutien de la part de leurs parents. De plus, leurs rencontres demeurent fréquentes. Dans notre enquête, les jeunes qui se sont installés dans la même ville que leur famille lui ont rendu visite plusieurs fois par semaine. Ceux qui ont déménagé dans une autre commune sont revenus en moyenne tous les week-ends ou un week-end sur deux lorsque la distance le permet (Bozon & Villeneuve-Gokalp 1995 ; Galland 1995). Les jeunes continuent de voir très régulièrement leurs parents (Crenner 1998) même si, bien sûr, les rencontres sont plus fréquentes lorsque la distance entre eux est plus courte (Lemarchant 1999 ; Bozon & Villeneuve-Gokalp 1995 ; Gokalp 1978). Nous verrons que ces rencontres prennent tout d'abord pour les jeunes le sens d'un retour. La maison des parents est encore considérée comme le chez-soi où les jeunes souhaitent retrouver leur espace, notamment celui de la chambre, ainsi que leur rôle et leur place d'enfant. Puis, progressivement, les rencontres vont se transformer, prenant davantage la forme d'une visite. La maison familiale n'est plus considérée comme un chez-soi. Elle devient un lieu de rencontre où l'on prend plaisir à voir ses parents. Cette transformation accompagne la modification des relations intergénérationnelles de la dépendance à l'indépendance et à l'établissement de nouveaux rapports d'adulte à adulte, fondés sur le registre des relations affectives et électives¹.

Retrouver son rôle et sa place d'enfant

- 5 Pour les jeunes, après le départ, l'idée du chez-soi est encore fortement associée à la maison familiale. L'expression « je rentre chez moi », que l'on retrouve dans toutes les bouches, atteste cette idée. Le comportement malheureux de parents proches qui, lors d'un des premiers retours, a pu faire croire à certains enfants qu'ils n'étaient plus vraiment chez eux dans la maison familiale a entraîné des réactions très négatives. « Ma mère ne m'avait pas mis de porte-serviette parce que je ne rentrais que deux jours, raconte Marie-Claude, et ça m'a fait vachement mal [rires]. Je me souviens très bien, à la fin du week-end, en avoir pleuré, en avoir parlé [rires], avoir dit que vraiment ne plus avoir de porte-serviette, je ne me sentais plus vraiment chez moi [rires]. » Yvan a interprété, pour sa part, une réflexion de son frère comme une exclusion. « J'ai surtout mal vécu mon départ avec mon frère... mal vécu, c'est une façon de parler, mais un jour que je suis rentré, je me suis assis devant la télé dans un fauteuil où je me mettais toujours. Et puis on s'est engueulé et tout parce que c'était devenu son fauteuil et qu'il m'a dit comme ça que comme j'étais parti, je ne faisais plus partie de la maison et que c'était son fauteuil... C'est peut-être à titre d'anecdote mais c'est des trucs qu'on garde quand même. » Après le départ, l'essentiel de l'existence des jeunes reste encore liée, attachée à leur famille. C'est le cas pour tous les jeunes, même pour ceux qui vivent en couple après leur départ. Gaëlle avoue ainsi qu'elle avait « besoin de retourner » chez ses parents : « Ce n'était pas un cafard parce que j'avais envie de partir, mais j'avais besoin de retrouver quand même un petit peu... pas mes racines mais il y avait des liens qui me retenaient là-bas quand même. »
- 6 De retour dans la maison familiale, les jeunes entendent y retrouver leur territoire personnel, leur chambre. Après leur départ, l'essentiel de cet espace est maintenu en l'état. La disposition en demeure inchangée. L'immobilité de ce lieu symbolise la pérennité de la place de l'enfant dans la famille. Yannick et Yvan expriment tour à tour avec force cette idée. « Ce qui était dans la chambre est dans la chambre. Je n'ai pas séparé parce que je ne vais pas séparer un truc de la chambre pour le mettre ailleurs », explique le premier. « Je n'aurais jamais déménagé quelque chose de chez moi, enfin de chez mes parents, parce que, quand je rentrais, c'était mon univers, j'avais toutes mes choses », renchérit le second. Les meubles, les objets de la pièce n'ont pas d'autre place que sous le toit familial. Même après le départ, la maison familiale

reste le lieu d'origine, le lieu d'attache. Elle peut même devenir, comme pour Soizic, un lieu d'accumulation : « Ce qui m'appartient, au fur et à mesure, avec les années, je l'apporte plutôt que je l'emporte. » Ainsi ses paires de pointes (Soizic est danseuse) s'accumulent-elles dans sa chambre d'origine depuis 1987, année de son départ.

7 La relation de dépendance maintenue par les jeunes est également d'ordre économique et matériel. La famille continue bien souvent à fournir des aides financières et la mère garde des responsabilités d'ordre matériel. Le linge sale lui est rapporté le week-end, les affaires courantes du jeune sont laissées à ses bons soins pendant la semaine. Ainsi cette femme gère encore le courrier que ses fils continuent de recevoir chez elle. « Ils m'ont toujours laissée ouvrir leur courrier quand ils ne sont pas là », explique-t-elle. Jean-François avoue également qu'il demande encore souvent à sa mère d'effectuer pour lui certaines opérations sur son compte en banque qu'il n'a pas transféré dans une agence proche de son nouveau domicile. Cette situation permet d'ailleurs à sa mère d'avoir une parfaite connaissance de sa situation bancaire, ce qui fait dire à Jean-François : « Ma mère sait à peu près combien j'ai sur le compte. Ma mère connaît l'état de mes revenus, et si j'entretenais une poule de luxe, elle le saurait rapidement [rires]. » Le maintien de ces responsabilités est recherché par certaines mères qui luttent ainsi contre le départ de l'enfant. La mère de Jean-François continue également de s'occuper du linge de son fils, insistant pour qu'il n'ait pas de machine pour le faire lui-même. « Je fais comme s'il était en fin de compte ou en pension ou en stage ou encore à l'armée. La coupure est moins brutale. C'est égoïste de ma part mais ça me rattache un peu plus, c'est comme si le cordon n'était pas tout à fait coupé. J'ai l'impression de l'avoir encore un petit peu. »

8 Enfin, les jeunes maintiennent une dépendance affective avec leur environnement social d'origine, comme le montre l'attachement qu'ils continuent de manifester pour leur cercle d'amis. C'est également afin de les retrouver qu'ils reviennent chez leurs parents. Pour Pascal, les fins de semaine passées à Saint-Malo, « c'était aussi pour voir les copains ». Dominique voulait « quand même revenir régulièrement » chez ses parents pour « ne pas quitter non plus complètement ce milieu que j'aimais bien, revoir mes amis, ne pas les perdre ». Les jeunes conservent de plus leurs médecin, dentiste ou coiffeur attirés à proximité de leur ancien domicile. M. Oberti et P. Le Galès (1995 : 173), dans une enquête auprès d'étudiants, précisent que « les pratiques liées à l'entretien et aux soins du corps, elles-mêmes très liées à l'enfance et à la famille, en particulier à la mère, ne se délocalisent pas ».

Une volonté des enfants de revenir

9 La fréquence des retours n'est ni anticipée ni organisée *a priori*. Le rythme s'en instaure naturellement, basé sur le désir des enfants de retrouver leur famille. L'attitude maternelle consiste à laisser aux enfants le choix et la fréquence des rencontres tout en leur assurant un accueil permanent. « Je laisse toujours proposer, explique cette mère. Je trouve que c'est beaucoup plus facile et puis ça met plus de liberté. Ils savent de toute façon qu'on est toujours disponible et que ce sera toujours le bon moment. » « Du moment qu'ils ont envie de venir, c'est bien, précise cette autre femme, mais je ne voudrais pas les obliger, je ne les obligerai jamais. Je ne suis pas à dire : "Il faut venir absolument" et cela a toujours été comme ça avec tous. » Pour ses filles, cette autre mère affirme que « la porte est ouverte » et « qu'elles viennent quand elles veulent » sans « obligation » ni « contrainte ». Les enfants tiennent à cette liberté de venir chez leurs parents sans se sentir contraints ni forcés. « C'est toujours moi qui décide de revenir », assure Pascal. Soizic est satisfaite de l'attitude de sa mère qui ne cherche pas à imposer les rencontres. « Elle ne force rien du tout. Elle me laisse la liberté que j'ai. Elle sait que maintenant je suis libre, que je fais mon planning comme j'ai envie. »

10 Ainsi, sans contrainte, les enfants voient leurs parents dans la maison familiale, très régulièrement. Pour Louis Roussel (Roussel & Bourguignon 1976), l'importance de

ces rencontres à l'initiative des jeunes est l'effet d'une dissymétrie des relations intergénérationnelles. Le jeune « ne risque rien à manifester son affection en allant voir très souvent les parents ; ceux-ci au contraire seraient vite suspectés d'ingérence s'ils rendaient visite pour visite » (Roussel & Bourguignon 1976 : 103). Ainsi certaines mères ne se rendent pas chez leurs enfants sans y être invitées au préalable. Celle-ci ne tient pas à répondre ni trop rapidement ni trop souvent aux invitations de son fils. « Il nous a invités pour venir un week-end mais pour l'instant, non. On ne va pas le perturber non plus, essayer d'être souvent chez lui. Non, on n'aimerait pas non plus. On aurait l'impression aussi de s'incruster à nouveau dans ses affaires. » « On part du principe qu'on ne va jamais chez nos enfants sans prévenir », constate cette femme. De même, les mères accordent une attention manifeste à la fréquence des appels téléphoniques. Cette autre femme reconnaît « qu'on ne peut pas toujours téléphoner », sans quoi « vous ennuyez vos enfants ». Pour celle-ci, « il ne faut pas être toujours accroché au téléphone ».

11 De leur côté, les jeunes que nous avons vus soulignent la facilité avec laquelle les mères ont reconnu et accepté leur autonomie. Concernant les appels téléphoniques, Annaïck s'est quelquefois interrogée sur le silence de sa mère. « J'ai dû lui demander : "Mais pourquoi tu ne m'appelles pas plus souvent ?" Et puis elle a dit : "Je ne veux pas vous déranger." Et puis c'est là que j'ai réalisé. » De manière générale, aucun enfant rencontré n'a vécu ses relations avec sa mère comme un obstacle à la construction de son autonomie. Yvan affirme que sa mère « n'est jamais venue s'imposer », qu'il n'a « jamais senti ce poids de la mère pesante ». Pour Annaïck, une fois partie, ses parents « n'étaient pas du tout pesants, à nous surveiller, ni quoi que ce soit ». Une fois chez leurs enfants, les parents observent également une attitude de réserve. Lucie revient sur le comportement de sa mère en particulier, de ses parents en général, lors de leurs visites à son domicile. « Mes parents, quand ils viennent à la maison, ils ne se permettraient pas de dire quelque chose. Ils sont même très prévenants, c'est incroyable. Des fois, on a du mal à y croire. En fait, à la limite, ils sont moins à l'aise, ils ne prendraient pas la liberté de faire un tas de choses. » Marie-Claude surprend cette même sollicitude chez ses parents. « C'est marrant parce que, quand ils viennent ici, ils ne se sentent pas du tout chez eux et ils le font sentir aussi. C'est assez drôle d'ailleurs. C'est du style à ne pas oser prendre un truc dans le placard ou à demander quinze fois s'ils peuvent prendre un verre. »

12 Cette attitude réservée de la part des mères est en fait la continuité d'échanges déjà élaborés dans la vie commune. Une enquête récente, s'intéressant à la cohabitation des jeunes adultes avec leurs parents (Ramos 2000), montre la manière dont les enfants utilisent certains espaces de la maison parentale comme lieu d'expérimentation et d'affirmation de soi, comme lieu de construction de leur autonomie. La chambre est ainsi revendiquée comme un territoire personnel où peuvent s'expérimenter, s'exprimer les règles propres à l'individu. Cette revendication nécessite de négocier avec les parents, et la mère en particulier, le droit à la gestion personnelle de cet espace – pouvoir s'enfermer, ranger ses affaires comme on l'entend... – et le droit au respect de cet espace par les parents eux-mêmes – frapper avant d'entrer, ne pas ranger, ne pas fouiller... Ces principes – révélateurs d'une certaine reconnaissance de l'autonomie des jeunes – sont difficiles à mettre totalement en œuvre dans la cohabitation. La chambre, lieu individuel pour l'enfant, fait partie de l'espace collectif et n'échappe ainsi pas complètement à ses règles.

La recomposition des relations intergénérationnelles

Une période d'entre-deux

13 Après le départ s'inaugure pour tous les jeunes une période intermédiaire, entre deux représentations de son identité, dans deux espaces différents. D'une part, une identité d'enfant, dépendante de la famille d'origine, s'inscrit dans les objets, dans les lieux de la maison parentale. D'autre part, une identité d'adulte est en train de se construire, autonome, inscrite

dans un logement indépendant. Ce logement est d'ailleurs aménagé avec des objets, des meubles, des biens d'équipement neufs ou, plus souvent, récupérés à droite et à gauche, et ne comprend jamais des objets toujours entreposés dans l'espace de leur ancienne chambre. Les jeunes cultivent dans leur nouvelle installation l'absence des objets de leur vie d'enfant pour mieux intégrer une image d'eux-mêmes séparée de la vie familiale d'avant (Maunaye 2000). Se joue là un arbitrage continu entre dépendance familiale et autonomie qui se trouve au cœur du processus d'individualisation des jeunes et des relations intergénérationnelles.

14 Après son départ, Pascal a tenu à revenir régulièrement dans la maison de ses parents à la recherche de « l'atmosphère de la maison », pour reprendre « ses aises » avec son « petit coin là-haut ». Dans cette perspective, il a toujours attendu avec appréhension des événements dont il craignait qu'ils puissent être la cause d'altérations irrémédiables de cette « atmosphère ». Au moment de l'entretien, Pascal est parti de chez ses parents (après son baccalauréat pour poursuivre ses études) depuis environ sept ans. Son frère a quitté la famille dans les mêmes conditions il y a une dizaine d'années. Ainsi, depuis longtemps, les parents de Pascal n'ont plus d'enfants de façon permanente sous leur toit. Quelques mois avant l'interview, ces derniers ont pris la décision, après accord des enfants, de déménager leur chambre, s'estimant être les plus mal logés. Cette décision a donc entraîné une redistribution générale des pièces de chacun, ces dernières gardant leur aménagement mais changeant de place. Pascal ne s'est pas opposé à cette transformation, mais celle-ci a été tout de même la source d'un « grand choc ». « Je me disais, est-ce que je vais retrouver la même chose si je change ?... Parce que j'avais un petit peu peur de perdre l'atmosphère de l'endroit en changeant de côté. » De la même façon, il s'est interrogé lorsque ses parents ont souhaité racheter des canapés neufs pour le salon. « Je me suis dit : "Tiens la maison va changer." » A son grand soulagement, rien ne s'est passé. « La maison n'a pas changé du tout, l'atmosphère est toujours la même. » Elle peut continuer de servir de ressource et même d'exemple à la construction de son nouveau chez-soi, indépendant, de son identité adulte². Pascal avoue avoir cherché et réussi à retrouver cette « atmosphère » si particulière de la maison familiale chez lui, à Paris, en combinant des meubles récupérés et des éléments nouveaux qui « se greffent dessus » et qui dénotent « sa patte³ personnelle ». Aujourd'hui, il se sent de plus en plus détaché de la maison familiale, plus inscrit dans son chez-soi à Paris.

15 En même temps que se construit cette autonomie, que s'organise cette identité adulte, inscrite dans un chez-soi indépendant, les rapports qu'avait établis le jeune avec son espace et ses habitudes dans la maison parentale deviennent moins évidents, comme l'expérimente Soizic, également partie à 19 ans pour poursuivre ses études. « J'ai de plus en plus de mal à prendre mes repères. C'est toujours ma chambre, mes petites affaires mais... Avant, quand je rentrais, de toute façon, je m'occupais systématiquement de ce que j'avais dans mes placards. Et puis maintenant, je ne sais même plus ce que j'ai dans mon armoire. » La dépendance, manifestée par l'attachement au milieu familial et familial, a une fonction précise dans la construction de l'autonomie, support de l'identité adulte, en servant de point d'ancrage, de repères à partir desquels peut s'exprimer son nouveau soi, dans un nouveau chez-soi. « Le soi doit savoir voler, libre de ses mouvements, tout en sachant, lorsqu'il le faut, retrouver ses racines » (Singly 1996 : 223) ; paradoxalement, ces racines permettent d'apprendre à voler. Cet affaiblissement des repères jusque-là familiers révèle une transformation de la place et du rôle du jeune dans la maison parentale.

16 Les jeunes se détachent progressivement de leur rôle d'enfant à mesure qu'ils se créent leur vie personnelle à l'extérieur de la famille, qu'ils se construisent de nouveaux repères, un nouvel univers familial où s'inscrit leur identité d'adulte. Cette réorganisation identitaire s'établit ainsi dans le temps, par un jeu de dépendance et d'autonomie entre les deux espaces : la maison des parents et le logement indépendant. L'acquisition de leur indépendance est soutenue par l'entrée dans des rôles sociaux d'adulte et notamment, bien sûr, par la formation d'un couple⁴.

L'analyse de l'usage de l'espace de la maison familiale, et plus particulièrement de la chambre d'enfant, renseigne sur ce processus.

Le devenir des chambres après le départ

17 Nous l'avons vu, généralement, les jeunes laissent leur chambre quasi intacte et n'emportent que quelques affaires personnelles. Plusieurs années après leur départ, selon notre enquête, la moitié des enfants disent retrouver leur chambre telle qu'ils l'ont laissée et n'ont rien déménagé de plus depuis leur départ. La moitié des mères assurent avoir maintenu la chambre de l'enfant en l'état, n'en modifiant ni l'aménagement ni le décor. Lorsque les chambres sont ainsi conservées, et deviennent en quelque sorte imperméables au changement en figeant le décor d'une situation familiale passée (la présence, permanente, du jeune sous le toit familial), elles ne sont pas pour autant mises à l'écart du reste de la maison. Elles sont encore utilisées, accueillant non seulement les enfants lors de leurs visites plus ou moins fréquentes, mais aussi les amis de passage. L'autre moitié des enfants disent ne plus avoir leur chambre telle qu'elle existait avant leur départ, leurs mères affirmant en effet ne pas avoir conservé la chambre de leur fils ou de leur fille. Dans certains cas, la chambre a disparu lors du déménagement des parents. Si les jeunes se voient réserver une pièce personnelle dans la nouvelle maison, leur ancienne chambre d'enfant n'est jamais réaménagée. Dans les autres cas, la pièce a été transformée et en quelque sorte remise en circulation au sein du collectif familial.

18 Comment expliquer cette différence dans le traitement de l'ancienne chambre de l'enfant parti ? Par la distance géographique ? Un jeune qui habite près de chez ses parents n'a guère de raison de revenir loger chez eux, ses visites se déroulant généralement dans la journée. En revanche, si l'enfant habite loin de sa famille, il est nécessaire de lui réserver un lieu d'accueil : ses visites sont plus rares mais durent plusieurs jours. Néanmoins, cette hypothèse ne s'est pas révélée suffisamment pertinente pour permettre de comprendre les raisons du maintien en l'état ou de la transformation de la chambre de l'enfant. La fréquence des visites ne constitue pas non plus un critère explicatif satisfaisant. On aurait pu supposer un attachement plus grand pour la chambre des enfants qui visitent régulièrement leur famille. Mais ce ne sont pas ceux qui viennent souvent chez leurs parents qui ont le plus de chances de garder leur chambre ; ni ceux qui n'y viennent qu'irrégulièrement qui la perdent nécessairement. C'est, en fait, leur statut conjugal qui semble jouer un rôle essentiel. Les chambres des enfants célibataires sont conservées telles quelles, alors que celles des enfants en couple peuvent être réinvesties par le collectif familial. Jeunes célibataires et jeunes vivant en couple ne se distinguent ni par leur mode de vie, ni par la fréquence de leurs visites, ni par leur éloignement géographique mais uniquement par le fait de connaître, ou non, une vie de couple.

Après la mise en couple

19 Nous avons vu que, malgré l'installation indépendante de l'enfant célibataire, son ancienne chambre est maintenue en l'état, non pas à cause d'un fol espoir maternel de voir un jour le fils ou la fille réintégrer le domicile familial, mais parce qu'elle est le lieu d'un langage symbolique. Par le maintien de la chambre, tout indique, alors même que l'enfant est indépendant, que les places et les rôles de chacun n'ont pas changé. Il en va tout autrement pour les jeunes qui connaissent une vie de couple.

20 La vie conjugale du jeune est l'indicateur majeur que ce dernier a véritablement sa vie personnelle en dehors de sa famille, qu'il a un autre foyer, qu'il est « bien installé dans la vie ». Son ancienne pièce peut alors être réappropriée par sa famille. L'enfant, plus détaché de ses parents, ne s'y oppose pas, même s'il souhaite toujours être averti de la décision⁵. La chambre peut devenir chambre d'amis. Si, en cas de séjour chez ses parents, le fils ou la fille peut être amené à réintégrer sa chambre, il n'est plus considéré comme le propriétaire des lieux. Il ne loge plus dans sa chambre mais dans la pièce des amis de passage⁶. Dans certaines familles, la chambre a totalement disparu. Elle a changé radicalement de fonction. C'est aujourd'hui

un bureau, une lingerie, une bibliothèque. Les objets personnels de l'enfant n'y sont plus. La tapisserie, le décor ont été refaits. Quelquefois les meubles ont été changés.

- 21 Dans d'autres cas, on attribue un nouvel espace d'accueil au couple, à côté de l'ancienne chambre d'enfant maintenue en l'état. La taille du lit de la chambre d'enfant peut expliquer ce comportement. Lorsque cette chambre n'est pas équipée d'un lit à deux places, des raisons financières et pratiques peuvent expliquer que le couple soit accueilli dans une chambre d'amis. On peut voir là une résistance de la part des mères à ce que le fils ou la fille dorme en couple là où il a été enfant, comme dans l'exemple très significatif de Marie-Claude. Cette dernière n'a plus jamais dormi dans sa chambre depuis qu'elle est en couple alors qu'elle pourrait y reloger. Sa chambre et celles de ses frères ont été garnies de lits, ou de canapés-lits, à deux places depuis quelques années. Selon Marie-Claude, sa mère trouve toujours des « prétextes » pour l'accueillir ailleurs que dans sa chambre. « C'est comme si cette chambre-là, à la limite d'autres couples pouvaient y dormir, mais pas moi. » En visite chez ses parents, elle logera alors, avec son mari, dans l'ex-chambre de l'un ou l'autre de ses frères. Ces derniers, également partis de la maison et vivant eux aussi en couple, ne retrouvent pas non plus leur pièce lorsqu'ils viennent chez leurs parents. « Laurent n'a jamais redormi dans sa chambre en tant que couple et Franck, quand il est venu avec sa copine, il n'a pas redormi dans sa chambre, il a dormi dans une autre chambre [rires] ⁷. » On peut donc supposer, avec ces exemples, une impossibilité, ou du moins une difficulté, pour certaines mères à ce qu'un même espace abrite deux statuts différents : que leur fils (ou leur fille) puisse être conjoint là où il a été enfant. La chambre reste donc chambre d'enfant et le couple logera dans une pièce neutre destinée aux autres couples en visite.

La vie de couple hiérarchise les relations de parenté

- 22 La vie de couple opère une séparation de la famille d'origine en cela qu'elle fait reconsidérer les relations de parenté, questionner le sens de sa place au sein de la famille. L'entrée en couple fait intervenir une autre relation que celle parents-enfants. Dans nos sociétés occidentales contemporaines, le primat est accordé à la relation conjugale, qui relativise la place des relations de parenté (Singly & Lemarchant 1991 ; Singly 1993 ; Lemarchant 1999). Cette relation conjugale « représente la plus petite distance qui puisse exister entre deux êtres. [...] Ce modèle social, qui définit les normes relationnelles, ne signifie pas isolement du couple mais modification de la hiérarchisation des relations en faveur de ce dernier » (Lemarchant 1999 : 25). En devenant conjoint, le jeune ne se considère donc plus, et n'est plus considéré uniquement, dans son rôle d'enfant par rapport à ses parents. Par la vie de couple, les mères reconnaissent que les enfants « se détachent ». Cette étape de la vie fait suite à une période où elles étaient associées à la vie de leurs enfants célibataires, restant des interlocuteurs principaux pour ces derniers. Ainsi, cette femme a deux filles, encore célibataires. Prenant l'exemple de sa fille aînée, elle s'attarde sur les relations privilégiées qui les unissent : « Elle me raconte plein de choses, donc je vis toujours un peu sa vie. » Cette autre femme a cinq enfants dont les trois aînés sont mariés. Des deux derniers, encore célibataires, elle se sent toujours très proche : « On connaît tout de leur vie, de leurs inquiétudes. Tout est partagé encore puisqu'ils n'ont que nous. Si vous voulez, on fait partie encore de leur environnement et on est les premiers, s'il y a un souci, s'il y a une joie, à la connaître. » Cette mère insiste sur les relations d'intimité qu'elle a avec son fils cadet. « Avec Luc, qui est encore libre, qui est encore un peu à moi, on peut discuter de beaucoup de petites choses que je ne dirais pas avec les deux autres parce que les deux autres, ça peut porter ombrage au gendre ou à la belle-fille. »
- 23 Lesmères peuvent ainsi s'autoriser à faire encore partie de la vie de leurs enfants célibataires. Elles les considèrent « encore un peu à elles ». En fait, c'est moins un sentiment de propriété qu'un sentiment d'appartenance qu'elles expriment ici. Du fait de son état de célibataire ou plutôt de l'absence d'un rôle – celui de conjoint –, le jeune fait toujours partie de la famille, est

toujours considéré comme l'enfant de la maison. Par contraste, elles ressentent une moindre connivence avec leurs enfants vivant en couple, pensent connaître moins de choses sur leur vie. « C'est partagé d'abord entre eux [dans le couple], explique cette femme. Ou souvent, et ce qui est tout à fait normal, on sait les choses après. » Cette mère renchérit : « A partir du moment où il y a quelqu'un dans leur vie, les parents sont encore plus loin dans leur esprit. » Pour elle, le mariage de ses aînés, « ça a été plus la coupure ombilicale si on peut dire. On sait qu'ils ne vont plus dépendre de nous de la même façon ».

- 24 Les témoignages portant sur les confidences, les conseils échangés dans la famille montrent bien ces réorganisations. Ils soulignent un changement dans la manière de communiquer. Les jeunes ne s'adressent plus à leurs parents – et à leur mère en l'occurrence – en tant qu'enfant, en tant que demandeur d'aide et de soutien familial. Lucie reconnaît qu'elle fait moins participer ses parents à son existence depuis qu'elle est en couple. « On a toujours des liens serrés avec les parents, mais il y a quand même des choses qu'on privilégie dans un couple, des choses qu'on va se raconter et que maintenant je n'irais plus raconter à mes parents. On se dit peut-être moins de trucs, moins de trucs importants. » Claire avoue également que le destinataire principal de ses confidences est son mari, et ce avant sa mère. « Je me confie plutôt à Pascal, tant qu'à faire [rires]. Ou alors des trucs que je ne confierais pas à Pascal à ce moment-là ? Mais il n'y en a pas tellement parce qu'on se dit tout. Donc qu'est-ce que je confie à maman ?... non, je ne vois pas. » Pour les jeunes, la vie de couple a contribué à construire des rapports intergénérationnels plus équilibrés, ressentis souvent comme se déroulant plus d'« égal à égal », pour reprendre l'expression de Pierre.

La visite, sur le registre des relations affectives et électives

- 25 La prise d'indépendance du jeune à l'égard de sa famille et de la maison familiale se caractérise donc par une transformation de sa place et de son rôle. Il passe d'un statut d'enfant à un statut d'adulte dans sa famille, soutenu notamment par la formation d'un couple. Cela contribue à changer le sens des rencontres fondées maintenant sur le registre des relations affectives et électives. On y voit moins là un retour qu'une visite. L'objectif principal de ces visites est de venir voir et de passer du temps avec ses parents, personnes aimées et appréciées. C'est l'occasion de repas, de promenades, de discussions. Soizic décrit ainsi un week-end ordinaire chez ses parents : « Le temps qu'on discute un peu, qu'on parle, qu'on mange parce qu'on n'arrête pas de manger [rires] et puis voilà, qu'on fasse une petite balade et puis le week-end est passé. » L'essentiel du séjour est consacré aux relations interpersonnelles entre parents et enfants, sans qu'il soit fait mention pour les seconds de sorties avec des amies ou d'isolement dans sa chambre. Dominique est encore plus explicite sur les raisons qui l'amènent à venir dans la maison familiale. « Maintenant, je viens pour voir mes parents. Ce n'est pas pour être ici chez moi, ce n'est pas pour voir la maison et puis les amis, c'est pour mes parents » ; ces parents qu'on ne veut pas « laisser tomber » (Claire) après qu'ils ont « un peu tout donné » (Pierre) en attention, présence, disponibilité pendant les années d'enfance.
- 26 Ces visites n'empêchent pourtant pas des « petits retours en arrière pas désagréables » (Pascal) où mères et enfants refont « comme si ». Les seconds consentent – dans la limite où cela n'indispose pas un éventuel conjoint et que cela ne dure pas trop longtemps – à se faire « choyer », « mater ». Ces attentions qu'on pourrait concevoir comme une non-reconnaissance de l'autonomie et de l'indépendance de l'enfant sont vécues comme des manifestations de tendresse ayant une fonction d'entretien du lien, pour montrer « qu'on s'aime toujours », comme le souligne Dominique. Les relations intergénérationnelles fondées sur la norme de l'individualisation, reconnaissant l'autonomie et l'indépendance de chacun, et plus particulièrement des enfants, ne nient pas le maintien d'une proximité affective importante mais librement consentie. Pour reprendre l'expression d'Odile Bourguignon

(Roussel & Bourguignon 1976), « on doit couper le cordon sans couper les ponts », les ponts de l'affection.

Bibliographie

Attias-Donfut C. (ss la dir. de), 1995. Les solidarités entre générations. Vieillesse, famille, Etat, Paris, Nathan.

Bozon M. & C. Villeneuve-Gokalp, 1995. « L'art et la manière de quitter ses parents », Population et sociétés, n° 297, pp. 1-4.

Chaland K., 1999. « Pour un usage sociologique de la double généalogie philosophique de l'individualisme », communication au colloque international « Famille et individualisation », Centre de recherches sur les liens sociaux, 7-9 octobre, Paris.

Crenner E., 1998. « La parenté : un réseau de sociabilité actif mais concentré », Insee première, n° 600.

Déchaux J.-H., 1995. « Orientations théoriques en sociologie de la famille : autour de cinq ouvrages récents », Revue française de sociologie, XXXVI, pp. 525-550.

Galland O., 1995. « Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte », Economie et statistique, n° 283-284, pp. 33-52.

Galland O. & M. Méron, 1996. « Les frontières de la jeunesse », Données sociales 1996, pp. 324-327.

Godard F. & T. Blöss, 1988. « La décohabitation des jeunes », Transformations de la famille et habitat, collection « Travaux et documents », Cahier n° 120, INED, pp. 31-55.

Gokalp C., 1978. « Le réseau familial », Population, n° 6, p. 1077-1094.

Lemarchant C., 1999. Belles-filles. Avec les beaux-parents, trouver la bonne distance, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Maunay E., 1997. « Le départ des enfants. Analyse de la séparation des jeunes de la famille d'origine », thèse de doctorat de sociologie, université de Paris V-Sorbonne.

2000. « Passer de chez ses parents à chez soi : entre attachement et détachement », Lien social et politiques, n° 43, pp. 59-66.

Oberti M. & P. Le Galès, 1995. « Le rapport à la ville : les pratiques sociales et les lieux », in Galland O. (ss la dir. de), Le monde des étudiants, Paris, Presses universitaires de France, pp. 165-184.

Ramos E., 2000. « La construction du "chez-soi" : les étudiants qui cohabitent avec leurs parents », thèse de doctorat en sociologie, université ParisV-Sorbonne.

Roussel L. & O. Bourguignon, 1976. La famille après le mariage des enfants, Paris, Presses universitaires de France/INED.

Singly F. (de), 1993. Sociologie de la famille contemporaine, Paris, Nathan.

1996. Le soi, le couple et la famille, Paris, Nathan.

2000. Libres ensembles. L'individualisme dans la vie commune, Paris, Nathan.

Singly F. (de) & C. Lemarchant, 1991. « Belle-mère et belle-fille : la bonne distance », in **Segalen M.** (ss la dir. de), Jeux de familles, Paris, Presses du CNRS, pp. 119-136.

Notes

1Privilégiant un double regard, ces analyses reposent sur un matériau constitué par un corpus d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de jeunes ayant quitté le domicile familial et de leurs mères. Nous n'avons pas interrogé de pères. D'une part, l'un de nos objectifs était d'analyser précisément la relation mère-enfant. De plus, on peut considérer que la parole maternelle est à bien des égards une parole familiale. Les femmes interrogées ont précisé à plusieurs reprises que le point de vue qu'elles développaient était partagé par leur conjoint. Au total 39 entretiens ont été menés : 22 jeunes (11 femmes et 11 hommes) âgés de 18 à 40 ans – et 17 mères âgées de 47 à 67 ans – ont été rencontrés. Nous avons parfois interviewé des frères et des sœurs,

ce qui explique que nous ayons 17 mères dans notre corpus et non pas 22. L'origine sociale des familles était assez homogène. Elles étaient toutes issues d'un milieu social moyen. Lors de l'enquête, du côté des enfants, 11 jeunes (5 hommes et 6 femmes) étaient mariés, 9 (4 hommes et 5 femmes) étaient célibataires et 2 (2 hommes) vivaient en union libre. Au niveau du parcours scolaire, 15 jeunes (8 hommes et 7 femmes) avaient suivi des études après le bac et/ou étaient détenteurs d'un diplôme supérieur au baccalauréat, 1 femme avait seulement le baccalauréat et 6 jeunes (3 hommes et 3 femmes) étaient détenteurs d'un diplôme inférieur au baccalauréat (BEP, CAP). Pour les mères, toutes étaient mariées. Pour 3 d'entre elles, elles étaient la mère d'un enfant unique. Huit étaient mères de deux enfants, 4 de trois enfants et 2 de quatre enfants et plus. En ce qui concerne leur parcours scolaire et professionnel, 7 femmes ont obtenu un diplôme inférieur au baccalauréat, 3 sont détentrices du baccalauréat uniquement et 7 sont titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. Sept femmes exercent une activité professionnelle, 8 sont inactives et 2 sont à la retraite. L'enquête s'est déroulée en Bretagne, essentiellement dans la région rennaise.

2L'invention de sa vie, de son autonomie doit être différente de la vie des parents sans rompre totalement. La construction identitaire se joue dans une tension entre ressemblance et différenciation (Singly 2000).

3On pourrait aussi écrire « sa pâte personnelle ».

4Nous ne nous arrêtons pas dans cet article à la question de l'entrée dans la vie professionnelle. L'acquisition de ce rôle social d'adulte semble ici moins cruciale dans le processus de détachement des jeunes de la maison parentale. En revanche, elle est centrale dans la construction de l'identité adulte dans un chez-soi indépendant. L'indépendance financière permet de se découvrir capable d'assumer seul et sans l'aide de quiconque sa prise en charge et notamment celle de ce logement indépendant. Pascal se souvient qu'il a vécu l'accès à son indépendance économique comme une « vraie rupture » avec ses parents. « Pour moi, c'était le fait d'assurer ma propre indépendance, d'être vraiment autonome et de ne pas devoir quelque chose à quelqu'un. »

5Une transformation radicale de la chambre sans préavis ni concertation peut être considérée comme une remise en cause de leur présence dans la maison et même dans la famille. Sylvie a souvent proposé à ses parents, qui habitent en bordure du campus universitaire de Rennes, de louer sa chambre à un étudiant, prouvant par là qu'elle ne verrait pas d'inconvénient à ce que sa pièce soit transformée et même réinvestie. Malgré tout, elle avoue qu'elle ne comprendrait pas que ses parents modifient sa chambre sans l'en avertir au préalable. « S'ils le faisaient comme ça, de but en blanc, et que je me pointe un week-end et puis que je voie

6Même si l'on continue de réserver de la place aux enfants mariés visitants, on ne leur garde pas de place personnelle. Quand les parents déménagent, les enfants célibataires non résidents ont toujours une chambre à eux, alors que les couples se contentent d'une chambre banalisée, également occupée par les amis de passage. C'est à ceux que l'on considère être toujours dépendants de la famille que l'on réserve un lieu personnel. Une grand-mère prise en charge par sa fille aura sa chambre à elle, ce ne sera pas le cas de l'enfant marié.

7Le cas de Marie-Claude est d'autant plus curieux qu'aujourd'hui les chambres des enfants ont toutes été transformées et que, d'une certaine manière, ce ne sont plus des chambres d'enfant. Malgré tout, les chassés-croisés perdurent.

Pour citer cet article

Référence électronique

Emmanuelle Maunaye, « Quitter ses parents », *Terrain* [En ligne], 36 | 2001, mis en ligne le 08 mars 2007. URL : <http://terrain.revues.org/index1168.html>

Maunaye E., 2001, « Quitter ses parents. Trouver la bonne distance », *Terrain* n° 36, pp. 33-44.

À propos de l'auteur

Emmanuelle Maunaye

Université François-Rabelais, Tours

Droits d'auteur

Propriété intellectuelle

Résumé / Abstract

Comment évoluent les rencontres parents-enfants après le départ de ceux-ci de la maison familiale ? Elles prennent tout d'abord pour les jeunes le sens d'un retour. La maison des parents est encore considérée comme le chez-soi où ils souhaitent retrouver leur espace – notamment celui de leur « chambre » – ainsi que leur rôle et leur place d'enfant. Puis, progressivement, les rencontres se transforment, prenant davantage la forme d'une visite. La maison familiale est plus considérée comme un lieu de rencontre où l'on prend plaisir à voir ses parents que comme un chez-soi. Cette transformation accompagne la modification des relations intergénérationnelles de la dépendance à l'indépendance et à l'établissement de nouveaux rapports d'adulte à adulte, fondés sur le registre des relations affectives et électives. Le franchissement d'étapes introduisant à des rôles sociaux d'adulte – l'entrée dans la vie professionnelle et surtout la formation d'un couple – soutient ces réajustements et y contribue. Cette individualisation des relations intergénérationnelles ne signifie pas une rupture des liens, elle ne nie pas le maintien d'une proximité affective importante mais librement consentie.

Mots clés : départ, autonomie, relations intergénérationnelles, espace, dépendance

Leaving home: Keeping the right distance

How do parent-child relationships evolve once the children leave home? For young people, they take on the meaning of a return home. Initially, they still think of their parent's house as "home"; and they want to find their own space (in particular, their room) as well as their place and role as a child. But gradually, changes occur in these meetings, which become more like visits. The family house is then considered more as a place where one enjoys seeing one's parents than as home. This change occurs as intergenerational bonds evolve from dependence to independence and the establishment of new adult-to-adult relations based on affinity, feelings and choices. These readjustments are facilitated by the young person taking on the social roles of adulthood — starting to work and forming a couple. This individualization of intergenerational relations does not signal a break in ties; nor does it keep the parties from feeling very close but on the basis of their free consent.

Keywords : intergenerational relations, autonomy, dependence, leaving home, space

Index géographique : France

Index thématique : famille - parenté et alliance, habitat, parenté et alliance

Licence portant sur le document : Propriété intellectuelle